notre connaissance nécessaire dont le négociant ou le voyageur ont un besoin indispensable. Cependant nous trouvons dans ce *Nouveau Guide* une lacune regrettable, celle de la langue grecque, si nécessaire dans certaines parties de la Turquie. A notre avis on l'eût substituée avec avantage à l'une des quatre langues européennes. Nous attribuons son absence ou au manque de caractères adaptés au format de l'édition, ou à la difficulté de se procurer une traduction satisfaisante. Un guide vraiment complet pour l'Orient devrait encore joindre au turc, l'Arabe et le Persan, mais avec leurs caractères propres.

Quoi qu'il en soit, nous devons remercier le philologue Mekhitariste de son don national qui peut profiter aux personnes de beaucoup d'autres nations. Il a rendu un service véritable au pays, en lui fournissant un bon instrument et de plus pour faciliter et étendre les rapports sociaux. Ce n'est pas qu'avec l'étude de ce manuel, quelqu'un puisse devenir un Mithridate ou un cardinal Mezzofanti improvisés; l'acquisition de plusieurs langues est longue, pénible et impossible souvent, quand la mémoire et les organes de l'enfance ont perdu leur vivacité ou leur souplesse. Neanmoins s'il est un moyen de rectifier, d'augmenter en soi la connaissance de quelqu'une de ces langues ou de suppléer à leur notions incomplètes, nous n'hésitons pas à recommander l'usage du Nouveau Guide du P. Dispaldi. (1)

(1) L'ouvrage est déposé à la librairie des Mekhitaristes de Vienne, à Pera, couvent de Terre-Sainte. Le prix est de 12 P. du G. S. Cette librairie n'est ouverte que le mardi.

BULLETIN COMMERCIAL.

INTERIEUR.

CHANGES DE CONSTANTINOPLE.

27 SEPTEMBRE 1848.

Londres	3 mois 110,
Marseille	172,
Trieste	416,
Livourne	141,
Gênes	172,

CRETE La Canée, 12 *septembre*.— Le temps du Ramazan est terminé, les fêtes du Bayram sont passées, nous sommes donc rentrés, depuis quelques jours, dans l'état normal des affaires à une époque où les recoltes des produits de l'île commencerent à paraître.

L'on a ouvert la campagne par un achat en Avoine, pour Trieste, de 4,000 mesures de Candie; elles équivalent à 28,500 kilos de Constantinople, que l'on a payés à divers prix faisant ressortir le prix commun à P. 6 3/4 le kilot, franc à bord.

La récolte des Amandes a manqué; celle des Raisins secs est mediocre, ce qui a fait payer cet article, à son début, le haut prix de P. 35 1/4 le quintal.

Les Caroubes sont également peu abondantes; dans la dernière campagne, ce produit a joué un beau rôle. Ce souvenir a influé sur les prétentions des producteurs auxquels l'on a accordé le prix de P. 14 25/40 le quintal, premier coût; la qualité étant moins appreciée à Rettimo, l'on a cédé au prix de P. 12 a 20/40 le quintal.

Les Soies, depuis leur apparition, n'ont trouvé de la recherche qu'aux prix de 95 à 100 P. Cet article continue à être peu demandé; un peut l'obtenir à P. 105 l'oque.

L'Orge du pays trouve des acheteurs à P. 9 le kilot; reçu que l'on importe éprouve du calme, ce qui ne permet pas de le raisonner en sus de P. 8 le kilot.

L'île récolte peu de blés; nous n'aurons donc à mentionner que ceux importés; ils sont abondans sur les trois inverhés et nous devons les cotter de P. 16 à 20 selon la qualité.

Nous touchons à l'époque où les nouvelles huiles vont paraître. Nous ne nous permettrons pas cependant encore de donner notre opinion sur la marche future de ce liquide. Nous nous bornerons à dire que, nos dépôts en huile vieille sont épuisés; il n'en existait qu'une reserve de 10/m. mesurables, qui ont été vendus à nos savoniers à P. 37 et 39 pour le terme de 3 et 4 mois. Les acquéreurs, sans doute, n'espèrent pas bénéficier sur ces prix; ce n'est pour eux qu'une manière d'emprunter sans trop considérer à quel intérêt.

Les Savons se sont soutenus quelque temps aux prix de 135 à 137 piastres, premier coût, mais nous voici de nouveau à la baisse. On vite aujourd'hui une vente à 130 qui fait même des jaloux parmi les vendeurs, et prédit une prochaine baisse.

Il est inutile de redire que l'argent est toujours fort rare, sur les trois places de l'île; il devient urgent que l'achat des produits attire des capitaux qui puissent équilibrer tous les besoins.

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 24 septembre.

SMYRNE. Bateau à vapeur autr. *Standoul* cap. N. Dematti, avec marchandises diverses, groups et passagers.

ODESSA. Bateau à vapeur russe, *la Crimée*, capitaine N. Giurovich, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 26 septembre.

GALATZ. Bateau à vapeur autrichien, *Comte Kolowrat*, cap. G. Poirot, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 27 septembre.

ALEXANDRIE. Bateau à vapeur égyptien, *Aziout*, cap. Halil, avec marchandises diverses, groups et passagers.

SALONIQUE Bateau à vapeur ot. *Sonna-Bahri*, cap. P. Antoine, avec march. diverses, groups et passagers.

DÉPARTS du 25 septembre.

MARSEILLE. Bateau à vapeur du gouv. franç. *Igrugne*, cap. Giraud, avec marchandises div. groups et passagers.

Du 26 septembre.

BEYROUTH. Bateau à vapeur angl. *Queen*, c. R. Williams, char. de march. div., gr. et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur autrichien *Stambouli*, N. Dematti, avec march. diverses, groups et passagers.

GALATZ. Bateau à vapeur autrichien, *Ferdinando 1er*, cap. G. Porovich, avec marchandises diverses groups et passagers.

Du 28 septembre.

TREBISONDE. Bateau à vapeur aut. *Austria*, cap. G. Fianchi, avec march. diverses, groups et passagers.

Du 27 septembre.

TRIESTE. Bateau à vapeur autr. *Italia* cap. M. Pforin, avec marchandises diverses, groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 23 sepiem.

MARSEILLE. Br. autr. *Ungheria*, c. G. Balcovich, en lest, à ordre; trois mats russe, *Emmanuelle*, c. C. Razzagotta, en lest, adressé à M. Rodocanaki.

LIVOURNE. Br. russe, *Pepina*, c. S. Savoyaski, en lest, à ordre.

GENES. Br. suède, *S. Prospero*, c. G. Schiaffino, en lest, à ordre; br. sarde, *Catterina*, c. N. Pastorino, en lest, adressé à MM. Pedemonte et Dodero; br. sarde, *S G. Battista*, c. P. Schiaffino, en lest, adressé aux sundis; br. sarde, *Teti*, c. G. Schiaffino, en lest, adresse aux sundis; br. sarde, *Camolino*, c. G. Schiaffino, en lest, adressé à M. Zino; br. sarde, *Agostino*, c. G. B. Schiaffino, en lest, adressé à M. Berzolese; br. sarde, *Costante*, c. G. Lavordia, en lest, adressé au sundis; br. sarde, *Maria*, c. L. Dodero, en lest, adressé à M. Pariui.

BARCELONE. Br. angl. *Marchiones of Breadalband*, c. W. Phillipp, en lest, à ordre.

NAPLES. Trois-mats angl. *British Junion*, c. J. Forner, en lest, à ordre.

ALEXANDRIE. Br. suède, *Epaminondas*, c. M. Yeroyanis, en lest, à ordre.

GALATZ. Br. ion. *Periclès*, c. N. Morano, charge de blé, à ordre; br. grec, *Evanghelistria*, c. D. Matteo, charge de maïs, à ordre.

TOULTZA. Sch. angl. *Magri*, c. W. Trevewas, charge de maïs, à ordre.

VARNA. Br. russe, *A. Nicolaos*, c. P. Cacarinos, charge de div. march. à ordre.

Du 24 septembre.

LIVOURNE. Trois-mats rom. *Roma*, c. M. Paretti, en lest, adressé à M. Rodocanaki.

Du 25 septembre.

GÊNES. Br. sarde, *Apocalisse*, c. G. B. Ferrari, en lest, à ordre; br. sarde, *Giuberti*, c. G. Schiapcasse, en lest, adressé à M. Berzolese; br. sarde, *S. Giuseppe*, c. N. Ferrari, en lest, adressé au sundi; br. sarde, *Coffaro*, c. N. Olivali, en lest, adressé à M. Caro Pivardi; br. sarde, *S. Fortunato*, c. P. Castagnola, en lest, à ordre; br. sarde, *Guilelmo*, c. A. Pitio, en lest, adressé à M. Drago.

LIVOURNE Br. russe, *Périclès*, c. A. Cambizai, en lest, adressé à M Coppia

ANVERS. Br. hon. *Diligentie*, c. L. Ruyl, charge de div. march. à ordre.

MALTE. Trois-mâts angl. *City of Rochester*, c. G. Herman, en lest, adressé à M. Kars

RAGUSE. Trois-mâts autr. *Dutrochiech*, c. B. Radimano, en lest, adressé à M. Berzolese.

ODESSA. Br. sarde, *Spirito-Santo*, c. G Parodi, charge de blé, à ordre.

ODESSA. Br. russe, *S. Spiridione*, c. S Coroli, charge de blé, adressé à M. Dorizzo.

TAGANROK. Br. russe, *Elena*, c. C Proianovich, charge de blé, adressé à M. Zino; br. ion. *A. Dhimitrios*, c. S. Pierro, charge de blé, adressé à M. Melas; br. grec, *A. Nicolaos*, c. N. Anarghiro, charge de blé, adressé à M. Inglessi.

IBRAILA. Br. grec, *Evanghelistria*, c. S. Bigha, charge de maïs, à ordre.

COPOLI. Br. ion. *Forgione di Pietà*, c. P. Caruso, charge d'huile, à ordre.

SMYRNE. Trois-mâts autr. *Perelana*, c. G Florin, en lest, à ordre.

Du 26 septembre.

WATTERFORD. Sch. angl *John*, c. Knou, en lest, à ordre.

MARSEILLE. Br. franç. *Le Joseph*, c. L. B. Napoleon, en lest, adressé à M. Rodocanaki; br. grec, *A. Yorghios*, c. G. Buras, en lest, adressé à M. C. Voro.

GENES. Br. sarde, *Riforma*, c. F. Morfino, charge de div. march. adressée à MM. Pedemonte et Dodero; br. sarde, *Andrea Filadelfo*, c. V. Gravioti, en lest, adressé au sundi; br. sarde, *Ghetto*, c. L. Caputo, en lest, adressé à M Berzolese; trois-mâts sarde, *Buoni Genitori*, c. F. Calderoni, en lest, adressé à M. Fiori; br. sarde, *Alessandro Maradone*, c. G. Bordone, en lest, adressé à M. Berzolese; br. sarde, *Missio Sevela*, c. E. Gamba, en lest, adressé à M. Berzolese; br. sarde, *Giuseppina*, c. F. Cavasso, en lest, à ordre; br. sarde, *Gioja*, c. N. Dodero, en lest, adressé à MM. Pedemonte et Dodero; br. russe, *Tugnarok*, c. M. Malandraki, en lest, adressé à M. Rodocanaki; br. sarde, *S. Catterina*, c. F. Olivari, en lest, adressé à M. Berzolese.

ORAN. Br. sarde, *Due Fratelli*, c. C. Gilione, en lest, adressé à MM. Pedemonte et Dodero.

PORTO-VECCHIO. Br. autr. *Carlo*, c. G. Guppis, en lest, adressé à M. Lemmi.

SPEZZIA. Br. grec, *A. Paraskevi*, c. M. Drizzi, en lest, à ordre; br. sarde, *Compidoglio*, c. A. Raffo, en lest, adressé à M. Parrini.

HYDRA. Br. grec, *Pandocrator*, c. D. Lecas, en lest, à ordre.

ANDROS. Br. grec, *Leonidhas*, c. A. Balcoraससas, en lest, à ordre.

TINO. Br. grec, *Afrodhiti*, c. T. Kamaki, chargé de porcelaine, à ordre.

NAPLES. Br. nap. *Il Protette*, c. F. Saverio, en lest, à ordre.

Du 27 septembre.

MARSEILLE. Br. grec, *Minerva*, c. N. Buras, en lest, adressé à M. Vuro; br. grec, *A. Spiridhonas*, c. P. Primas, en lest, à ordre.

GENES. Br. sarde, *Michele*, c. F. Gazzolo, en lest, adressé à M. Arland.

LIVOURNE. Trois-mâts autr. *Anastasios*, c. A. Podich, en lest, adressé à M. Zino; br. grec, *Alexandros*, c. S. D. Anaziti, en lest, à ordre.

MALTE. Tirois-mâts angl. *Giannina*, c. F. Papayotis, en lest, adressé à M. Cyneaud.

ANCONE. Br. rom. *Speranza*, c. Pacelli, en lest, à ordre.

FIUME Trois-mâts autr. *Rosa Maria*, c. E. Castelli, en lest, à ordre.

CORFOU. Br. russe, *Barbara*, c. P. Cavali, charge d'huiles à ordre.

SPEZZIA. Br. grec, *Evanghelistria*, c. Y. Zechi, en lest, à ordre.

ANDROS. Br. grec, *Afrodhiti*, c. L. G. Lucas, en lest, à ordre.

MICONO. Br. ion. *Evanghelistria*, c. H. Svoronas, en lest, à ordre.

Du 28 septembre.

GÊNES. Br. grec, *Efthia*, c. C. Cherama, en lest, à ordre; br. grec, *Maria*, c. Y. Velissarios, en lest, adressé à M. Zino.

PATRAS. Br. grec, *A. Nicolaos*, c. E. Papayorghis, en lest, à ordre.

ODESSA. Br. franç. *Sophide*, c. Y. B. Goutès, charge de graine de lin, à ordre.

Du 28 septembre.

MARSEILLE. Br. franç. *L'Ecureil*, c. F. Roux, charge de div. march. à ordre.

GÊNES. Br. sarde, *Antiope*, c. M. Cavassa, chargé de pierres, adressé à M. Drago.

MALTE. Br. russe, *Miltiadhis*, c. T. Papa, en lest, adressé à M. Zaccaroff.

MICONO. Br. grec, *Theano*, c. Y. Diacrousi, en lest, adressé à MM. Saghraudi frères.

VARNA. Br. russe, *A. Nicolaos*, c. P. Fundoki, charge de blé, adressé à M. Fruno.

DÉPARTS du 23 septembre.

LIVOURNE. Trois-mâts grec, *Telemacos*, c. C. Signorixi, charge de blé.

CHYPRE. Br. grec, *Yoanis*, c. M. Maciacis, en lest.

TRIESTE. Br. russe, *Wellinir*, c. N. Franovich, charge de blé.

MALTE. Trois-mâts *Fenoge*, c. N. Chersa, charge de blé.

ENOS. Trois-mâts autr. *La Harpe*, c. M. S. Andricevich, charge de blé.

ODESSA. Br. grec, *Galatia*, c. M. Canarius, en lest; br. nap. *Agostino*, c. G. Starita, charge d'huile; br. franç. *Pierre*, c. P. Amerge, en lest.

MER-NOIRE. Br. ion. *Lycurghos*, c. Caliga, en lest; br. grec, *Prodromos*, c. Y. Bias, en lest; br. grec, *Iraclis*, c. C. Trapagnioti.

DANUBE Br. grec, *Evanghelistria*, c. D. J. Papadhopulos, en lest; br. autr. *Mary*, c. G. Dobrilovich, en lest; br. grec, *Efthia*, c. C. Patriyoni, en lest; br. grec, *Yorghios*, c. Y. H Lumaki, en lest; *Dhio Adhelfi*, c. A. N. Koressis, en lest; br. grec, *Raffé*, c. M. Ipsida, chargé de sel; br. grec, *Iraclis*, c. T. Yanizzi, en lest; br. ion. *S. Giovanni*, c. P. Dracate en lest.

GALATZ. Br. grec, *Possidhon*, c. P. Vrettas, en lest; br. grec, *Stratios*, c. C. Bahar, en lest.

PYRGOS. Br. grec, *Eolos*, c. S. Fotias, en lest.

SYRA. Br. grec, *Alexandros*, c. A. Demestinis, charge de blé.

CHIO. Br. grec, *Aspasia*, c. Y. Calimassias, charge de blé.

Du 24 septembre

DANUBE. Br. grec, *Panaya*, c. Y. Ghelis, en lest.

MER-NOIRE. Br. grec, *Evanghelistria*, c. P. Loghothetis, charge de coton; br. ion. *Eliza*, c. C. Caligas, en lest; br. grec, *Analipsis*, c. S. P. Marousso, en lest.

Du 25 septembre.

GENES. B. sarde, *Spirito Santo*, c. G. Parodi, charge de blé.

LIVOURNE Br. grec, *Maria*, c. D. Scandaranis, charge de blé.

DANUBE. Br. grec, *Filadelfi*, c. T. Luckessis, en lest; br. grec, *Hariclia*, c. N. F. Pasquali, en lest; br. grec, *A. Spiridione*, c. N. Brazzanos, en lest; br. grec, *P. Turlian*, c. Y. Pitras, en lest; br. grec, *A. Spiridhonas*, c. E. Economu, en lest.

MER-NOIRE. Br. grec, *Cali Soi*, c. Y. Zeis, en lest.

ODESSA. Br. grec, *Nicolaos*, c. S. Condas, en lest.

GALATZ. Br. autr. *Conte Balcovich*, c. P. Calugierovich, en lest; br. sarde, *Lerugo*, c. G. Massa, en lest; br. grec, *Evanghelistria*, c. S Antonia, en lest; br. grec, *A. Yorghios*, c. V Selig, en lest.

TRIBISONDE. Br. grec, *Emis*, c. D. Anaïs, charge de s l.

ISMAIL Br. grec, *Giuseppino*, c. V. Giuseppi, en lest.

PYRGOS. Br. grec, *Pelicanos*, c. A. N. Kiriakos, en lest.

BALEGIK. Br. sarde, *Giulietta*, c. R. Schiaffino, en lest.

VARNA. Br. sarde, *Abdul Medjid*, c. G. B. Conevero, en lest; br. grec, *Calopi*, c. G. Damà, en lest.

Du 26 septembre.

LIVOURNE. Br. grec, *Olimpias*, c. Y. Mercaro, charge de blé; br. autr. *Peiete*, c. D. Vianelli, en lest; br. grec, *Lycurghos*, c. Y. Veliotti, en lest.

Du 27 septembre.

FALMOUTH. Sch. angl. *Martha*, c. F. Williams, charge de mais.

MARSEILLE Br. franç. *Irma*, c. H. Hardisson, charge de graine de lin; br. grec, *Amalia*, c. Y Schiz, charge de blé.

LIVOURNE. Trois-mâts autr. *Tersida*, c. G. Tunizza, charge de blé; br. autr. *Patvente*, c. G. Copitch, charge de blé.

TRIESTE. Br. autr. *Wladen*, c. F Vucassovich, charge de blé; br. autr. *Evanghelistria*, c. P. Lebesis, charge de blé et seigle.

SPEZZIA. Br. grec, *Evanghelistria*, c. D. Matheu, charge de maïs.

SYRA. Br. grec, *Samos*, c. A. Andriadhaki, chargé de blé.

MER-NOIRE. Br. grec, *Caliopi*, c. A. Maris, en lest; br. grec, *Dhimitrios*, c. M. Codhis, en lest; br. grec, *A. Efisthios*, c. P. Pascali, en lest.

ODESSA. Br. nap. *I Assunta*, c. G. C. Caffiero, en lest.

DANUBE. Br. autr. *Tancredi*, c. M. Drusovich, en lest; Br. sarde, *La Speranza*, c. G. Ferrando, en lest; br. grec, *Xenofonte*, c. Y. Kefala, en lest; br. grec, *Thia Haris*, c. P. Filippu, en lest.

GALATZ. Br. franç. *Les Quatre Cousins*, c. F. Perain, charge de sucre; br. grec, *A. Dhimitrios*, c. C. Papadhaki, en lest.

VARNA. Trois-mats autr. *Vincenzo*, c. A. Premuda, en lest.

Du 28 septembre.

MARSEILLE. Br. franç. *Sylphide*, c. J. B. Goutès, charge de graine de lin.

TRIESTE. Br. grec, *S. Spiridhione*, c. S Coroli, charge de blé.

MER-NOIRE. Br. grec, *Elias*, c. N. A. Gulandris, en lest; br. grec, *A. Nicolaos*, c. N. Saetaris, en lest.

ODESSA. Trois-mâts grec, *Apostoli*, c. A. Revidi, en lest; br. grec, *Evanghelistria*, c. P. Coronias, en lest.

DANUBE. Br. grec, *Evanghelistria*, c. Y. Coconeysis, en lest; br. grec, *Trihi Septemvria*, c. M. Gianopis, en lest; br. grec, *A. Nicolaos*, c. A. Petraki, en lest.

GALATZ. Br. angl. *Diesel*, c. A. Lofferda, en lest.

IBRAILA. Br. russe, *A. Y. Thedoghos*, c. Y. Panaïs, en lest.

PYRGOS. Br. grec, *Afrodhiti*, c. L. Lucas, en lest.

BOURGAS. Trois-mâts russe, *Antenore*, c. M. Persianovich, en lest.

VARNA. Trois-mâts autr. *Gloria*, c. A. F. Casulich, en lest.

ANNONCES.

Avis.

Lors de l'avant-dernier incendie, il a été perdu une caisse entourée de cercles en fer contenant trois paires de pistolets, une redingotte, un pantalon et autres objets. Les personnes qui auraient trouvé cette caisse, sont priées d'en donner avis au bureau du Journal. On donnera 100 piastres de récompense.

Avis.

Un professeur français, arrivant de Paris, et muni de bonnes recommandations pour Constantinople, désire trouver de suite des leçons privées, ou une place d'instituteur.

S'adresser au *Journal de Constantinople*.

Avis.

Une dame française, parlant quatre langues, ayant achevé l'éducation de plusieurs jeunes demoiselles russes, et munie de très bons certificats, voudrait entrer de suite comme Institutrice dans une famille recommandable.

S'adresser au *Journal de Constantinople*.

AZALAEA
OU FLEUR DE KACHMIR
POUR
BLANCHIR ET EMBELLIR LA PEAU.

Cette pomade est recommandée aux dames, en toute confiance comme la préparation la plus sure et la plus précieuse qui ait été trouvée jusqu'à nos jours. Elle est composée avec la fleur du bel abricotier de l'Inde dont elle porte le nom, mêlée à d'autres ingrédients crées aux obtenus et préparés par un procédé chimique aussi curieux que compliqué. La découverte en est due à un habile médecin anglais, le docteur *James Edwards*, qui séjourna longtemps dans l'Hindoustan, où il se livra aux travaux scientifiques les plus pénibles et les plus efficaces. Le charmant produit que nous annonçons ici comme pouvant être utile à tout le monde en général, mais plus particulièrement aux dames toujours justement jalouses de conserver un teint, un frais et brillant, a été l'un des résultats les plus précieux obtenus par les laborieuses recherches et les savantes analyses de l'honorable docteur *Edwards* véritable bienfaiteur de l'humanité.

L'Azalaea remplace avec une incontestable supériorité tous les blancs usités jusqu'à ce jour, qui offrent presque constamment le grave inconvénient de donner à la peau une teinte pour moins d'une couleur, L'Azalaea au contraire imite parfaitement le blanc départi par la nature aux teints les plus favorises; elle est toujours astaine et produit tout son effet sans jamais altérer la peau. Les effets brusques de l'Azalaea sont si complets qu'ils arrivent à faire imiter la belle carnation des femmes blondes, au point de mettre en défaut l'œil de l'observateur le plus exercé. Avec l'Azalaea on obtient sans peine et sans efforts la couleur naturelle de la santé dérobée à la jeunesse et à la beauté, couleur heureuse toujours transmise comme par enchantement à ceux qui emploient avec ménagement cette gracieuse préparation.

Dépôt chez M. Asit. Calleja, pharmacien à Péra et à Constantinople, à Bakrché-Copousso, à la pharmacie d'Ant. Calleja et Sepuf. à Smyrne, chez M. J. Counouse, Pharmacie Centrale.

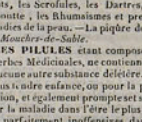

ONGUENT ET PILULES D'HOLLOWAY.

CET ONGUENT extraordinaire guérit les plaies et les Ulcères les plus dangereux, les Maux de Jambes, les Maux du Sein, les Maux de Gorges le Chiego-fout, le Pian, la Lepre d'Afrique, les Cancers, les Hemorrhoïdes, les Tumeurs, les Gonflements, les Scrofules, les Dartres, les Engelures, la Goutte, les Rhumatismes et presque toutes les maladies de la peau. — La piqûre des Mosquitoes et des *Mouches-de-sable*.

LES PILULES étant composées entièrement d'Herbes Medicinales, ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance délétère. Bénignes pour la plus tendre enfance, ou pour la plus faible constitution, et également promptes et sûres pour dériner la maladie dans l'être le plus robuste, elles sont parfaitement inoffensives dans leurs operations et dans leurs effets, *tandis qu'elles cherchent et qu'elles emportent les maladies de toutes espèces à quelque degré qu'elles soient arrivées*, quelque anciennes et quelques enracinées qu'elles puissent être.

Les Fièvres intermittentes	L'Asthme
Les Taches sur la peau	Les Fièvres Bilieuses
La Bile	Les Coliques
L'Erysipèle	Les dérèglements des femmes
Les Fièvres de toutes espèces	La Goutte
Les maux de Tête	Les Maladies du Foie
Le Lumbago, dit mauve de Reins	Les Hémorrhoïdes
	Les Rhumatismes
La Rétention d'Urine	Les Scrofules.
La Pierre ou la Gravelle	Le Tic-Douloureux
Les Tumeurs	Les Dartres
Les Vers de toutes espèces	Les Maladies Vénér.

Les Pilules et l'Onguent se trouvent chez **M. A. STAMPA, Galata, Constantinople.**

Edouard OTTONI, pharmacien à Pera.

CAISSE PATERNELLE,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU 9 SEPTEMBRE 1844.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE,

RUE RICHELIEU, 110.

ASSOCIATIONS MUTUELLES SUR LA VIE.

Le directeur de la Caisse Paternelle vient d'adresser à tous ses agens dans les départemens et à l'étranger la circulaire suivante, bien faite pour rassurer ses nombreux souscripteurs:

« Monsieur,

« Nos espérances se sont réalisées; nos réclamations ont été entendues, et la justice que nous sollicitions avec tant d'insistance de l'Assemblée nationale, nous a été rendue dans une complète que possible.

« Les sommes versées par nos souscripteurs, et qui, aux termes de nos statuts, devaient être employées en rentes sur l'Etat, nous ont été récemment enlevées par l'arrêté du 20 mars 1848, malgré nos protestations réitérées et celles du conseil de surveillance, pour être versées dans la caisse du trésor.

« Cet acte arbitraire du ministre des finances du gouvernement provisoire, vient d'être abrogé par l'Assemblée nationale dans sa séance du 29 juillet 1848.

Le décret réparateur est ainsi conçu:

« Tout le dépôt du ministère des finances relatif aux éléments tontiniers, en date du 20 mars 1848, est abrogé.

« Les fonds versés au trésor, en exécution de cet arrêté, seront convertis, avec les intérêts comptés jusqu'à ce jour, en rentes 5 p. c. au cours moyen de la *fixé par les statuts pour la conversion* en calculant ce délai du jour de chaque versement opéré par les diverses compagnies. »

« Ainsi donc, en échange des sommes versées forcément au trésor, nous recevons exactement en rentes ce que nous avions reçu si l'arrêté n'eût pas été rendu.

« Nous qui mettons plus de prix à la réparation des erreurs qu'à la condamnation des actes, nous ne rappellerons point les accusations portées à la tribune contre le gouvernement provisoire : il nous suffit qu'à notre droit ait été reconnu et que l'injustice dont nous étions victimes ait été réparée.

Nous nous contenterons de rapporter les paroles prononcées à la séance du 29 juillet, par le citoyen Viviu, et la réponse du ministre des finances; elles sont trop précises, elles intéressent trop l'existence même des établissemens tontiniers pour qu'elles soient passées sous silence, Elles deviennent, pour l'avenir, la sauvegarde de leurs intérêts et de ceux de leurs nombreux souscripteurs :

« Le gouvernement, dit le citoyen Viviu, n'avait pas « plus le droit, en raison du caractère de ces établissemens, de faire à leur égard ce qu'il a fait, que s'il avait « été trouver le premier venu, possesseur de rentes, et « lui dit dit : Vous n'achetez pas de rentes, et l'argent « que vous destinez à une acquisition de cette nature, « vous le remettrez dans mes mains.

« Le décret proposé à l'Assemblée répare, et j'en remercie M. le ministre des finances, qui a accepté la « proposition de M. Mortimer-Ternaux, et y a confondant « dans un article ce qu'il avait proposé, j'ai trouvé là, les « sentimens de loyauté et de respect pour la foi des contrats dont M. le ministre des finances nous a déjà donné « de nombreuses preuves ; j'espère, dis-je, le mal qui a « été fait, sera réparé, et le décret sera provisoire. Mais, « en même temps, je supplie M. le ministre des finances « de vouloir bien *déclarer, au nom de gouvernement, qu'il « reconnaît que le gouvernement est sans aucune espèce de « droit pour disposer des valeurs appartenant aux établissemens tontiniers.*»

« A cette interpellation, M. le ministre des finances a répondu qu'il était prêt à signer la déclaration ainsi « bondante, tant le droit de propriété exclusive des établissemens tontiniers lui paraissait clairement établi.»

« Que nos souscripteurs se rassurent donc et pour le présent et pour l'avenir ; quels versent ainsi leurs annuités, elles recevront la destination imposée par les statuts qui nous régissent. Les statuts des sociétés d'assurances mutuelles sur la vie, loi de nos établissemens, sont aussi bien de droit que ceux de propriété, qui sont personne, n'a droit de les violer. Ils sont sacrés pour tous; ils semblent un contrat privé placé, selon les expressions du citoyen JULES MASTERIAIS, sous la sauvegarde de l'Etat, qui ne peut plus désormais les violer lui-même, puisqu'il doit au contraire en surveiller l'exécution.

« Voilà les principes que le gouvernement, que l'Assemblée nationale ont consacrés de la manière la plus formelle dans la séance du 29 juillet dernier.

« Maintenant que l'argent qui nous a été enlevé nous est rendu, il y a un autre préjudice que le gouvernement ne peut réparer, c'est celui qui résulte pour nos affaires, c'est l'attitude portée au crédit de nos établissemens, ce sont les dépenses faites aux résultat.

« C'est à vous, Monsieur, à réparer ce temps perdu, à donner une nouvelle vie à ce dépôt de notre établissement, à amoindrir nos pertes par de nombreuses opérations.

« Je fais, sans crainte, un appel à tout votre zèle; la Caisse Paternelle, dont les intérêts sont les vôtres, réclame votre dévouement et votre énergie. Nous avons vaincu des difficultés, nous avons traversé de dures épreuves: il n'est aujourd'hui de nous relever et plus forts et plus puissants que par le passé. Courage et persévérance; l'avenir est à nous. Les sociétés mutuelles sont nées sur la vie, elle une véritable fraternité en action; elle crée la communauté de la bourse, et elle a sur la caisse d'épargne, à laquelle on l'a comparée, cet immense avantage de ne point être exercée dans un but d'intérêt et de rester, sous sa surveillance même, propriétaire de rentes achetées avec ses fonds.

« La Caisse Paternelle est connue et appréciée depuis longtemps comme association mutuelle sur la vie, sa réputation est faite, et le chiffre nombreux de ses souscripteurs (elle en a plus de 55,000) prouve qu'elle mérite le confiance publique. Conservons-lui donc la place que, grâce à votre collaboration soutenue, elle a acquise dans les établissemens tontiniers. Elle vous demande aujourd'hui, et en raison des circonstances, plus qu'une activité ordinaire, elle vous demande un dévoûment. Elle compte sur vous et espère que vous ne lui ferez pas défaut, persuadée que les résultats que vous obtiendrez justifieront ses espérances.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

« *Le Directeur de la Caisse Paternelle,*

« C. MERGER.

« Paris, le 1er août 1848. »

Nota. L'inspecteur-général de la Caisse Paternelle pour la Belgique vient de transférer son bureau rue de Midi, n° 4, hors la porte de St-Thierry, où les souscripteurs peuvent le consulter ou faire leurs versements, tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à midi.

En Vente :
LA PRÉSERVATION PERSONNELLE
TRAITÉ DES INFIRMITÉS SECRÈTES DE LA JEUNESSE ET DE L'AGE MUR,

avec 40 gravures coloriées,

Edition en langue française, sous enveloppe cachetée.

PRIX : 5 FRANCS.

A Péra, chez M. Ant. Calleja, pharmacien, et chez M. J. J. Wick, libraire.

LA PRÉSERVATION PERSONNELLE, Traité médical de la jeunesse, des Maladies du Mariage, des Infirmités et maladies secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr, qui se contractent communément de bonne heure dans la vie et qui énervent les forces physiques et mentales, diminuent, affaiblissent la santé et nous ôtent et ravissent les vitales de la virilité; avec des observations pratiques pour le traitement des affections nerveuses et de l'indigestion, soit qu'elles proviennent des causes soulites, d'une trop grande sueur, d'un climat froid ou chaud, de l'influence des climats tropicaux; de faiblesse locale ou de constitution, resserrement et de toutes autres maladies contractées par imprudence, Avec 25 gravures coloriées, de l'anatomie, de la physiologie et des maladies des organes de la génération, exposant leur constitution, usage et fonctions; et les torts qu'y causent les habitudes solitaires, les excès et la contagion;

par SAMUEL LA'MERT, M. D.,

37, Bedford-square, London,

Docteur en médecine, membre matriculaire de l'Université d'Edimbourg, licencié de la Commission des pharmaciens de Londres, membre honoraire de la Société médicale, des Hôpitaux de Londres, etc., etc.

Le mariage, afin d'être vraiment heureux, la source d'un mutuel bonheur, demande l'accomplissement de plusieurs conditions. Si l'on pouvait sonder le voile qui couvre l'origine des mesures conjugales et en connaître la vraie cause dans chaque circonstance, combien de fois on pourrait l'attribuer aux incapacités physiques et par suite aux attentes trompées.

Les excès sont toujours pernicieux. Les dons de la nature dont ils nous ont mis en avantage dans la modération, deviennent, par les abus, une source de malheurs et la ruine en plus ou en moins des forces vitales et de la constitution.

Les excès particuliers, dont traite cet ouvrage, exempt plus de maux à l'espèce humaine que tous autres dérèglements dont elle puisse être affligée.

Ce traité contient une explication soignée et complète de l'anatomie et physiologie des organes de la reproduction dans leur état respectif de santé et de maladie. Mais ce ne sont pas les seuls objets que traite l'ouvrage; le moyens de se guérir y sont aussi bien que la nature du danger, y sont clairement exposés. L'ouvrage mérite donc la plus grande attention et étude car quel objet est plus important que la conservation de la santé et des capacités physiques que tout homme doit posséder.

Dire que plus de 30,000 exemplaires des éditions originales anglaises ont été vendus dans un court délai, c'est faire le plus bel éloge du docteur S. La'Mert, dont le mérite et si justement mérité comme spécial dans le traitement des infirmités secrètes est aussi grande que son innombrable clientèle.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE, ÉCHO DE L'ORIENT
PAPIER NE LA FABRIQUE DE SMYRNE.